

TRANSMIS LE 18 Mai 2026
REÇU LE 18 Mai 2026
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 18 Mai 2026
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 18 Mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

2026/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
SG

DÉCISION N°26-126

SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE N°26CCO10– IMPRESSION DES PLAQUETTES DE LA SAISON CULTURELLE 2026/2027

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

VU la délibération n°3 du Conseil Municipal du 26 mars 2026, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation en vue de l'attribution d'un marché portant sur l'impression des plaquettes de la saison culturelle 2026/2027.

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le contrat à conclure avec la société MEULUN IMPRESSIONS,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer l'accord-cadre n°26CCO10 relatif à l'impression des plaquettes de la saison culturelle 2026/2027 à la société MEULUN IMPRESSIONS (sise : Rue Jean-Baptiste Colbert – 77350 LE MEE-SUR-SEINE BONDOUFLE) pour un montant maximum annuel de 16 000€ HT.

Article 2 – L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification et pour un délai de 2 mois.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 04 Mai 2026.

CARACTERE EXECUTOIRE

Franconville, le 18 Mai 2026

Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-18T14-05-19.00 (MI269812914)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260504-DECISION26_126-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision n. 26-126 relative à la signature de l'accord-cadre n. 26CCO10 - Impression des plaquettes de la saison culturelle 2026/2027.



4/05/2026

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.2. fournitures

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 26.126 Marché 26CCO10.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

réparer

transmis

accusé de réception

Date 18/05/26 à 14:05

Date 18/05/26 à 14:05

Date 18/05/26 à 14:10

Par GUILLAUME Stéphanie

Par GUILLAUME Stéphanie